



HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	33
Pouvoirs :	5
Voix délibératives :	38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

.....
Séance du 07 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 Mars, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29 Février 2024, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Robert AZAÏS ; Jean Pierre BARTHES ; Anne CABRIÉ ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Arielle ESCURET (représentée par Régis LORIVAL – suppléant) ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Laurie GOMEZ ; Harmonie GONZALEZ (représentée par Olivier AZEMA – suppléant) ; Christian LIGNON ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTAVI ; Jacques PLANES ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Catherine SONZOGNI ; Jacques SOULIGNAC ; Didier VORDY

Avant donné pouvoir : Michel CARQUET à Luc LOUIS ; Jean Yves DUFAUD à Bruno ORTIZ ; Magali GUIRAUD à Jean Pierre BARTHES ; Michel LIGNON à Jean Marc SALEINE ; Alain TAILHAN à Thérèse SALAVIN

Étaient absents : Alexandre DYE ; Max FABRE ; Yves FRAISSE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Delphine GAZEL ; Bruno GIRONA ; Luc GUIRAUD ; Benoit MARSAUX ; Sylvie MIQUEL ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Alain TEISSIER ;

A été élu secrétaire de séance : Alain MOULY

Délibération n° : 2024.03.07/039

Objet : Appel à Projet Dégustons l'été – Règlement 2024

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière de Développement économique ;

CONSIDERANT que l'Opération « Dégustons l'été », mise en place pour une période allant du 1^{er} juin au 30 septembre de l'année, consiste à valoriser les initiatives communales ou associatives du territoire qui mettent en valeur les productions locales ;

CONSIDERANT que les opérations précédentes ont confirmé l'intérêt du dispositif et qu'il est proposé de le renouveler pour l'année 2024 ;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'accompagner les organisateurs par le biais d'une subvention de 500 € maximum par évènement et par commune pour des évènements en cœur de village mettant en avant les productions locales de bouche et encourageant ainsi l'achat local en période estivale ;

CONSIDERANT que le règlement présenté définit la nature des évènements soutenus, les modalités de soutien et de versement de la subvention ainsi que les obligations respectives des organisateurs et de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (38 POUR)

- Valider le règlement de l'Appel à Projet « Dégustons l'été » 2024 ;

Accusé de réception en préfecture
034-200066348-20240307-D0392024-DE
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024

- **Donne** délégation au Bureau Communautaire pour attribuer les subventions aux bénéficiaires de l'opération 2024 selon les conditions du règlement et dans la limite d'une enveloppe maximale de 10 000,00€ ;
- **Précise** que ce montant sera inscrit au budget prévisionnel 2024 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financière et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président

Josian CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr